

**Séance publique du 20 septembre 2004**

**Délibération n° 2004-2121**

commission principale : développement économique

objet : **Projet de redynamisation des marchés forains du Rhône - Subvention à l'Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM) - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La chambre de commerce et d'industrie de Lyon, en partenariat avec la chambre de métiers du Rhône, la chambre d'agriculture du Rhône, la chambre de commerce et d'industrie de Villefranche sur Saône et du Beaujolais, les mairies volontaires et les syndicats professionnels, a mis en place, depuis plus d'un an, une démarche collective d'appui aux marchés forains.

*Les enjeux de la démarche*

Le commerce non sédentaire connaît, depuis plusieurs décennies, une évolution défavorable en termes de part de marché dans la consommation des ménages, qui tend à lui réserver une place de plus en plus résiduelle.

Les marchés forains restent toutefois un facteur majeur d'animation dans les centres de villes et de villages qui possèdent un impact important sur le dynamisme commercial global de ces centralités.

L'enjeu majeur de la démarche initiée par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon est de faire émerger une vision économique globale des marchés partagée par l'ensemble des acteurs du circuit de distribution.

*Les actions proposées*

Les actions sont organisées autour de trois axes :

- appuyer et renouveler les professionnels :

- . création d'entreprise,
- . formation des placiers,
- . système d'information géographique des marchés ;

- moderniser les marchés :

- . labellisation des marchés,
- . travail sur la mise en œuvre d'un règlement-type,
- . création d'un club des marchés ;

- reconquérir la clientèle :

- . Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM),
- . communication interne,
- . communication externe,
- . carte de fidélité collective.

Au titre du renforcement et de la redynamisation des centres de villes et de quartiers et, au regard des priorités du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004/2010, il est proposé que la Communauté urbaine s'engage financièrement par le versement d'une subvention de 15 316 €HT sur deux actions :

- système d'information géographique des marchés : 7 816 €HT avec pour objectifs :

- . mieux répartir les potentiels d'activités pour les marchands,
- . mieux orienter les porteurs de projets,
- . mieux répondre aux demandes des Communes souhaitant créer un marché ;

- labellisation des marchés : 7 500 €HT avec pour objectifs :

- . élaborer un cadre d'actions précis en terme d'investissement, de fonctionnement, de gestion des camions, de qualité des produits présentés,
- . créer une référence pour l'ensemble des acteurs permettant d'assurer un niveau d'offre qualitatif sur les marchés du Rhône.

Le versement de ces subventions se fera auprès de l'Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM), structure créée à l'occasion du projet, regroupant les différents partenaires, qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions.

Récapitulatif du financement de l'ensemble des actions :

Actions	Coût global	Ressources	Origine des ressources
formation à la création d'activité	44 808	13 994 14 720 10 000 6 094	Etat Région Département CCIL
formation des placiers	12 271	5 551 6 720	CNFPT CCIL
<b>SIG</b>	76 283	14 349 15 257 7 816 <b>7 816</b> 29 511	Etat Région Département <b>communauté urbaine de Lyon</b> CCIL
<b>labellisation des marchés</b>	22 935	1 312 <b>7 500</b> 7 500 6 623	Etat <b>communauté urbaine de Lyon</b> CCIL Département
réseau des marchés	10 000	4 760 1 700 885 2 655	Etat Département CCIL autres chambres
communication	60 000	13 434 32 816 11 750 20 000	Région mairies du Rhône partenaires privés annonceurs

carte de fidélité collective	156 500	25 000 35 450 10 000 86 050	Etat Région partenaires privés marchands à titre individuel
recrutement permanent	42 500	22 500 20 000	Région Etat
<b>total</b>	<b>425 297</b>		

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Accepte** les engagements financiers de la Communauté urbaine pour l'année 2004 proposés ci-dessus pour la redynamisation des marchés forains.

**2° - Autorise :**

a) - le versement d'une subvention de 15 316 € à l'Association pour le développement et la promotion des marchés pour la réalisation du système d'information géographique et l'opération de labellisation des marchés,

b) - monsieur le président à signer la convention avec ladite association.

**3° - La dépense** correspondante de 15 316 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 380 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,